

**N° D'ORDRE : 2021-181**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 05*

*Excusé : 00*

*Absents : 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 14 décembre 2021*

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**24- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VARIOIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les syndicats intercommunaux présentent à l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres un rapport retraçant leur activité. Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité et le compte administratif du SIVAAD pour l'année 2020.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de la présentation rapport d'activité et du compte administratif 2020 du SIVAAD.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le rapport d'activité 2020 du SIVAAD ;
- VU le compte administratif 2020 du SIVAAD ;

**PREND ACTE**

- de la présentation du rapport d'activité et du compte administratif du SIVAAD pour l'année 2020.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**